

Lorsqu'une filière s'identifie à son territoire : que nous apprend l'expérience du « *Bœuf des prairies gaumaises* »

Pierre M. STASSART, Chef de Travaux, Unité SEED, ULg , Campus d'Arlon
Didier STILMANT, Responsable du Département Productions et Filières et Responsable
Recherches et Développement au sein de l'Unité Systèmes agraires, Territoires et
Technologies de l'Information, CRA-W

1. Introduction :

1.1 Le point de vue adopté : le statut de notre témoignage

Nous proposons dans cette communication de faire le bilan de l'expérience de l'émergence d'une petite filière « le bœuf des prairies gaumaises » dont les premiers pas ont été faits en 2003 et les premiers bœufs vendus en 2007. Comme équipe de recherche interdisciplinaire système agraire/sociologie de l'environnement nous avons accompagné l'émergence de cette expérience au cours d'une recherche intervention qui s'est déroulée dans le cadre d'un projet Interreg de 2004 à 2006 en partenariat avec l'ASBL Cuestas. Par la suite, c'est l'ASBL Cuestas qui a assuré le suivi et le développement de l'initiative.

Comme le titre l'indique, nous cherchons à saisir ce que cette expérience aux moyens limités peut nous apprendre sur la construction d'une filière qui cherche à qualifier son produit et ses acteurs sur une base territoriale et de biodiversité. Notre intention n'est donc pas d'évaluer l'expérience dans le sens d'une comparaison entre objectifs fixés et résultats atteints ou d'un jugement sur l'efficacité d'une politique ou d'un programme prédefini, mais de la constituer comme une trajectoire d'apprentissage. En effet, la complexité, l'ambiguïté et l'incertitude que sous-tend ce type d'expérience empêchent d'en prédefinir les objectifs. Pratiquement ce bilan a été réalisé à partir de l'analyse d'une dizaine d'entretiens que les auteurs ont mené en janvier 2012 avec les acteurs clefs de cette initiative : l'ASBL Cuestas, bouchers, éleveurs et naturalistes. Enfin, soulignons que nous n'avons pas eu l'occasion de discuter de nos conclusions avec les acteurs. Elle ne les engage donc nullement et elle gagnerait certainement à une confrontation avec ces derniers.

1.2 La perspective d'intervention : lien entre organisation et connaissances

Nous pouvons distinguer en recherche intervention (Stassart, Mormont et al. 2008) deux cas de figure : soit modifier les connaissances pour s'adapter aux nouvelles formes d'organisation, soit modifier l'organisation pour s'adapter aux nouvelles connaissances. Dans le premier cas, celui de **filière longue établie** : une demande de changement existe, mais les enjeux en terme de marché et d'organisation-réputation font qu'à court terme les comportements stratégiques des acteurs empêchent le développement des connaissances. Notre intervention débute alors par un changement dans les rapports entre acteurs (contrats, groupement, cahier de charges) et les nouvelles connaissances viennent ensuite pour s'adapter à la nouvelle organisation. La seconde figure est celle du Bœuf des Prairies Gaumaise : il s'agit de faire émerger au contraire un enjeu à travers la naissance de cette **filière courte alternative** : il n'y a pas de marché, pas de définition instituée de la qualité et pas de collectif constitué. Dans ce cas l'intervention vise à construire autour des connaissances co-construites des acteurs un enjeu suffisant que pour induire une nouvelle forme d'organisation.

2. Le processus : du diagnostic à l'apprentissage

2.1 *Le diagnostic initial : le problème du verrouillage (lock-in)*

Notre démarche s'inscrit au début des années 2000 dans l'après-crise et les tentatives de développer des filières de qualité. Cependant, simultanément, elle est radicalement différente parce que notre ambition était de développer un modèle radicalement alternatif à celui du Blanc-Bleu Belge. En effet, une dizaine d'années de recherche dans le domaine des filières bovines de qualité (produit fermier & bio) nous avait permis d'analyser et de comprendre ce qui fait la force du modèle de référence, le Blanc-Bleu Belge : une qualification du produit – le maigre et le tendre – autour de laquelle ont été construites des modalités de coordination spécifiques entre les acteurs que sont les producteurs – bouchers – distributeurs – consommateurs (Stassart 2005). Mais cette cohérence, du régime (ou référentiel) du maigre et du tendre a un prix : un haut degré d'irréversibilité qui se traduit par une difficulté voir une impossibilité de transformer ce modèle face à de nouvelles préoccupations citoyennes (Stassart 2005; Stassart and Jamar 2008; Stassart and Jamar 2009). Transformer ce modèle de référentiel, c'est à dire partir de ses ressources propres nécessiterait à la fois de créer une nouvelle école de boucherie, de transformer radicalement les compétences des consommateurs sans parler bien sûr du système d'élevage et de la race sur laquelle il repose. Le système du maigre et du tendre est verrouillé.

C'est sur base de cette analyse que s'est imposée, pour nous, chercheurs, la nécessité d'intervenir si nous voulions faire émerger une alternative. Nous utilisons dans ce qui suit la notion de recherche intervention (Hatchuel 2000; Hubert 2002) parce que le but ultime est d'amener le changement – déverrouiller le système - tout autant que d'améliorer notre compréhension du haut degré d'irréversibilité du blocage - verrouillage - et des conditions du changement – le développement d'une alternative. Nous utilisons le terme de (recherche) intervention plutôt que celui de (recherche) participative pour souligner la responsabilité des chercheurs dans la coconstruction du Boeuf des Prairies gaumaises. Notre implication dans le projet engage notre légitimité scientifique, notre expertise et notre savoir-faire comme sociologue et agronome de la transition. Ceci pose évidemment la question de la responsabilité des choix proposés, question que nous avons traitée par ailleurs (Stassart, Mathieu et al. 2011).

Notre intervention vise donc le déverrouillage du référentiel du maigre et du tendre. Elle est articulée autour de deux ruptures: rupture de référentiel en cherchant à construire un nouvel accord sur la qualité avec d'autres acteurs, qui puisse se distinguer du maigre et du tendre, et rupture sectorielle en cherchant à mobiliser et à faire converger les connaissances d'acteurs au sein d'un territoire identifié et non celles du secteur que nous avions volontairement écarté (race blanc bleu belge culard, boucherie belge, grande distribution et chevillard - marchand de bestiaux) .

2.2 *Le contexte mobilisé : le territoire comme système de légitimité faible*

L'hypothèse de construit territorial comme cadre de convergence possible entre des intérêts différents et non stabilisés d'acteurs hétérogènes repose sur deux conditions qui semblaient remplies : la possibilité d'un construit territorial d'appartenance convergeant et la réalisation des conditions d'hétérogénéité et d'engagement des acteurs qui préfigurent la révélation des points de vue différents (Lascoumes and Le Bourhis 1998). Ce cadre de convergence s'appuie sur quatre éléments identifiés : le terroir socioculturel Gaumais, un modèle d'élevage plus extensif, l'irruption de Natura 2000 et enfin le programme Leader +.

1. Nous avons opté pour un construct territorial potentiel : la Gaume. Situe à l'extrême Sud de la Belgique, ce territoire rural de 750 km² et 50.000 habitants, se distingue historiquement par son dialecte Lorrain, qui en a dessiné les frontières socioculturelles, et se caractérise notamment par un habitat lorrain typique. Frontalier de la France, sans accès routier et ferroviaire direct, qualifié de « Provence belge », l'identité de ce territoire s'est construite sur un rapport ambivalent et singulier au « centre ». Ce « bout du monde » (Andriat 2000 (1995)) s'est fait un nom de par son savoir-vivre qui tranche avec sa fière et rude voisine, l'Ardenne. Cette vision, quelque peu romantique, traduit bien ce qu'est la Gaume : un territoire rêvé davantage qu'un territoire en projet. Mais ce territoire jouit d'un pouvoir d'attraction socioculturel singulier dans le contexte belge aux terroirs généralement peu affirmés (Stassart and Lecomte 2006).

2. Sur ce territoire, le cadre imposé par le modèle dominant du Blanc-Bleu Belge est davantage relâché : des races françaises (Limousin surtout, Charolais, Blonde d'Aquitaine et Parthenaise dans une moindre mesure) y ont pris pied, davantage qu'ailleurs. Cette introduction que nous ne pouvons dater, va s'accélérer et s'amplifier jusqu'à représenter environ 50% du bétail allaitant en 2012. Ceci essentiellement sous l'impulsion des conversions à l'agriculture biologique en bétail allaitant qui interdit la césarienne systématique et donc le Blanc Bleu Culard. Cependant si cette dynamique relâche le référentiel du maigre et du tendre, elle ne le transforme pas fondamentalement : une part significative du bétail maigre de races françaises (bio (Aertsens 2007) ou non) est exporté à des fins d'engraissement conventionnel. De plus, le modèle de consommation de viande de bœuf demeure, en Gaume comme sur l'ensemble de la Belgique, celui du maigre et du tendre associé au Blanc-Bleu Belge. Si le modèle « relâché »¹ façonne les paysages Gaumais par la présence des races françaises, ces dernières dé-localisent et déqualifient leur potentiel en exportant leur finition et leur consommation vers d'autres horizons.

3. Au début des années 2000, la gestion de la nature fait irruption dans les pâtures gaumaises à travers le zonage de Natura 2000 (Reg. Euro 1882/2003). 28% du territoire passe sous statut Natura 2000 (moyenne Belge de 13%). Les pâturages - 80% de la Surface Agricole Utile - sont particulièrement touchés et des communes comme Tintigny voient plus de la moitié des prairies permanentes passer sous statut Natura 2000. Ceci signale la richesse de la biodiversité gaumaise et simultanément, mais de façon abrupte², l'irruption des enjeux de conservation de la biodiversité au sein d'un monde agricole davantage considéré comme sujet que comme acteur de cette conservation. Natura 2000 a cependant le mérite de rendre la question de la biodiversité présente dans les pâtures. Le projet Boeuf des Prairies gaumaises devient alors une opportunité de traduire une contrainte-contrôle (il est question de police de l'environnement destinée à assurer le suivi des pratiques mises en œuvre sur les surfaces Natura 2000) en une ressource qui permettrait la valorisation d'un produit de qualité différenciée reflétant et valorisant un savoir-faire qui a permis et permettrait le maintien d'une telle biodiversité.

¹ Nous préférons le terme relâché que nous opposons à rigide pour insister sur l'effet de cadrage du modèle du maigre et du tendre du Blanc Bleu Belge. L'enjeu est de créer une marge de manœuvre au sein d'un cadre relativement rigide dont il existe des pratiques qui vont de l'intensif à l'extensif. C'est pour cette raison que nous n'utilisons pas le terme extensif.

² A cette époque, ces désignations Natura 2000 sont entachées de sérieuses interrogations sur leur devenir. Au-delà des mesures conservatoires transitoires, les arrêtés de désignation spécifiques qui précisent les modalités de gestion futures vont tarder à être publiés. C'est ainsi que les premiers arrêtés de gestion ne sortiront que cinq ans plus tard (31/12/2009), laissant les éleveurs et propriétaires dans une réelle insécurité juridique pour la période qui nous concerne.

4. Enfin, dans le cadre du programme européen de développement rural « Leader + » (Règ. UE 1698/2005) et sous l'impulsion du marché fermier d'Ansart et d'associations socioculturelles, les communes de Tintigny, Meix devant Virton et Etalle fondent le Groupe d'Action Locale (GAL) Cuestas ASBL (www.cuestas.be). Le projet Leader démarre en 2003. Son plan stratégique intitulé « croisée de chemins partage de savoirs rencontre de cultures » (Joie 2002), met en présence, à travers trois³ de ses six fiches projet des préoccupations des porte-parole des agriculteurs, les préoccupations des consommateurs et celles des gestionnaires de la nature. L'enjeu pour le GAL Cuestas est évidemment d'intégrer ces différentes dimensions dans des projets communs à plusieurs fiches.

Ces quatre dynamiques emboîtées, terroir gaumais – modèle du maigre et du tendre relâché – implantation de Natura 2000 - projet CUESTAS (Leader +) - font système. Elles forment autant de dimensions d'un système de légitimité (Laufer 2001) au sein duquel peut émerger le projet Boeuf des Prairies gaumaises. Dans la notion la légitimité faible il y a, à la fois, une notion d'autorité et de sens : une forme de pression à la fois diffuse (il n'y pas d'injonction à concevoir une nouvelle filière) et à la fois acceptable parce qu'elle peut faire sens aux yeux d'éleveurs du modèle relâché, des agents de développement de Cuestas ASBL et des environmentalistes-naturalistes. Ce territoire identifié ne peut donc être réduit ni à un territoire socioculturel, ni à une zone d'élevage spécifique, ni à un zonage Natura 2000, ni à un espace de développement local. Ce territoire est multicouche et c'est son épaisseur qui permet, en faisant système, d'y ancrer un projet territorial. A ce stade néanmoins, le Boeuf des Prairies Gaumaises n'est qu'une option émergente parmi d'autres : pourquoi ne pas développer la pomme de terre « *Platte de Florenville* » ou une « *Bleue des Prée Gaumaise* ».

2.3 Le partenariat tripartite : un collectif organisé autour d'une prescription faible

Ce qu'il manque c'est la constitution d'un acteur collectif qui peut produire la convergence nécessaire à la conception d'un projet c'est-à-dire un accord sur ce qui est à faire (la qualité) et comment le faire (l'organisation de la production). L'exigence de déverrouillage du maigre et du tendre portée par les chercheurs est le point de départ d'une démarche d'intéressement locale.

Dans un premier temps, la démarche a abouti à la constitution d'un groupe de réflexion – think tank- dont les membres sont les porteurs des différents enjeux (agricole, consommateurs, locaux...). Les consommateurs y sont représentés par le marché fermier d'Ansart. Ce dernier est historiquement issu d'une initiative de consommateurs et se constitue comme porte-parole territorialisé articulant des préoccupations de consommation locale et plus équitable. Ce groupe est chargé de se prononcer sur l'intérêt stratégique de l'idée du bœuf au nom des consommateurs. Il y est fait le constat de l'absence d'un des acteurs clés les environmentalistes.

La construction d'un enjeu partagé va se faire au travers d'un partage de connaissances permis par l'apport d'expertises extérieures tant en ce qui concerne la qualification et la définition du territoire et de la biodiversité qui fait 'sens' (échanges sur le terrain quant à la qualification du territoire concerné), la conduite de l'élevage et de la finition des boeufs (visite d'exploitation sur le versant français, expertise de l'Institut de l'Élevage), la qualification du produit 'viande bovine' (bouchers, caractérisation organoleptique, ...). Ce

³ Les trois fiches sont « *Impliquer les agriculteurs locaux dans la gestion des sites naturels* », « *Promouvoir et vendre les produits de la diversification agricole* » et « *Eduquer le mangeur* ».

think tank prépare et organise une première mise en débat public du projet « bœuf » qui débouche sur une évaluation positive du projet par la profession et les acteurs locaux du développement.

Simultanément est élaboré un contrat de collaboration entre les équipes de l'ULg (Sociologie de la transition), du CRA-W (performances des modes d'élevage) et de deux associations locales. La première est le marché fermier d'Ansart (www.marchefermier.be). Il tire sa légitimité (Boltanski and Thévenot 1991) à la fois de sa capacité à ouvrir un marché "fermier" qui permet à certains agriculteurs de récupérer la plus value de la commercialisation de leur production et contribue ainsi, symboliquement, au maintien d'une agriculture paysanne. Le Groupe d'Action Locale (GAL Leader+) « Cuestas ASBL » (www.cuestas.be), plus récente, tire, quant à lui, une bonne partie de sa légitimité des actions, innovantes en Région Wallonne, de partenariat agriculture-environnement. Cette légitimité repose sur un travail d'inventaire, de zonage et d'expertise (Natura 2000). Cette coopération triangulaire permet de resserrer et de fermer l'espace de prescription faible autour d'un bœuf à l'herbe des prairies gaumaises.

La prescription « faible » consiste à fixer non pas des buts, des missions ou des procédures, mais des « objets de travail » qui sont aussi des « objets de connaissance »: elle permet une orientation générale et une répartition provisoire des tâches et des zones de compétences (Hatchuel, Le Masson et al. 2002). Ce travail de design va prendre une année. Il est mené par un think tank dont les compétences sont stratégiques : sa mission est de se prononcer sur la pertinence du projet bœuf castré à l'herbe des prairies gaumaises tout en précisant ses contours.

3. Construction de l'accord

L'enjeu du partenariat triangulaire entre les chercheurs et les agents de développement local - GAL et marché fermier – est, en effet, de tenir la contradiction suivante : prendre en compte tout en les déniant les intérêts particuliers liés à chacun des partenaires. Notre argument est que cet enjeu d'indécidabilité va être porté par les consommateurs qui vont par leur travail exploratoire permettre d'articuler progressivement des principes divergents autour d'un bien commun « bœuf des prairies gaumaises » plutôt que de les laisser s'affronter à travers l'opposition classique entre environmentalistes et éleveurs. Ce travail est effectué en trois temps : exploration de mondes disjoints, déploiement des principes de légitimité, stabilisation de l'accord.

3.1 Les consommateurs source et ressource de réflexivité

Afin de tracer les contours du projet « Bœuf des Prairies Gaumaises », trois groupes distincts de travail ont été mis en place :

- un groupe hétérogène de 5 éleveurs (pluriactifs, conventionnel, bio circuit court, et grand producteur) ;
- un groupe hybride de 10 consommateurs ;
- et, un peu plus tard, un groupe de 6 environmentalistes (administration : DNF et Natura 2000).

Ces trois groupes ont travaillé de façon disjointe afin de déployer, en toute sécurité, l'exploration des trois dimensions du système Boeuf des Prairies Gaumaises que sont élevage de qualité, la gestion de la biodiversité et la consommation d'un produit de goût. Ce principe de séparation, dans un premier temps de réflexion, est important parce qu'il permet de

neutraliser une partie des comportements stratégiques des acteurs en les centrant sur l'exploration de leurs pratiques et de leurs questions sans enjeux immédiats de négociation.

Soulignons le choix de la composition hybride du groupe de consommateurs ; cinq mères de famille venant du marché fermier et cinq hommes membres de l'antenne locale de Natagora (www.natagora.be), l'association naturaliste nationale ; qui va jouer un rôle crucial comme nous allons le voir. Ce petit groupe, animé par le sociologue et le responsable du marché fermier, va mener durant six mois un travail délibératif. Le titre du rapport qui reprend les résultats de ce travail - « Nous ne désirons pas dire aux éleveurs ce qu'ils doivent faire, mais nous souhaitons qu'ils écoutent ce que nous avons appris » (Stassart and Lecomte 2006) - indique que ces consommateurs refusent de trancher. Au contraire ils veulent questionner et assumer leur « indécidabilité ».

Leur réflexion passe d'abord par une complexification des problèmes: constat sur les mondes disjoints, leurs ambivalences, leur (in)compatibilité, leur (in)pertinence. Ainsi l'alimentation et l'engraissement des bœufs amènent les consommateurs à se rapprocher de l'univers des naturalistes : le lien entre pâturage et biodiversité apparaît autour de l'enjeu « date de fauche ». La disparition de la fauche tardive (juin-juillet) expliquerait le déclin d'une faune (pie-grièche) et d'une flore inféodée à cette pratique. La question de la castration dévoile des mondes disjoints, mais compatibles. En effet à la grande surprise du groupe, les naturalistes concèdent que la castration est devenue courante afin de rendre possible la gestion des troupeaux de leur réserve. Les consommateurs reconnaissent leur ambiguïté face à une opération chirurgicale dont ils se méfient, mais couramment pratiquée chez les animaux de compagnie (chats, chevaux). Enfin, les plus réticents demeurent les éleveurs. Ambivalents, ils souffrent symboliquement de cette opération qui réfrène la nature de leurs animaux, mais ils comprennent très vite que la castration, une opération irréversible, leur ouvre un nouveau marché qui les libère du joug des marchands de bestiaux. Ce travail exploratoire des mondes disjoints amène donc à rendre négociables les frontières du problème élevage-biodiversité. Elle déploie et demeure peu conflictuelle parce qu'elle ouvre davantage qu'elle ne ferme les questions, elle crée de la marge de manœuvre.

La clôture des questions implique alors de stabiliser cette frontière et donc d'exclure autant que d'inclure puisqu'il s'agit de dessiner la limite entre ce qui est pris en compte et ce qui ne l'est pas.

L'exercice de zonage qui consiste à définir les limites du territoire d'élevage « bœuf des prairies gaumaises » illustre bien ces tensions : sur base des justifications industrielles, domestiques et marchandes, trois types de qualifications du territoire et de ses frontières apparaissent. La logique sectorielle du ministère de l'agriculture souhaite reprendre le zonage des régions agricoles belges qui définit, selon des conditions pédo-climatiques, un zonage de quatorze régions aux performances agricoles administrativement homogènes (régime industriel). Cela pourrait donc être le « Jurassique ». Nos naturalistes se méfient cependant de ce « plus petit dénominateur commun ». Engagés de façon bénévole dans des actions de gestion de réserve, ils préfèrent s'appuyer sur les frontières culturelles de Gaume qu'ils jugent davantage mobilisatrices pour un projet local. Ils rejoignent sur ce point des éleveurs qui prennent plaisir à préciser qu'«ils ne sont pas des Ardennais donc qu'ils sont gaumais» (régime domestique). Mais la Gaume renvoie également à un troisième registre de justification : l'Indication Géographique Protégée (Règlement Européen 2082/92) « Pâté Gaumais ». Une image de qualité liée à l'origine pour convaincre le monde extérieur et organiser la rareté au sein d'un club fermé. L'IGP garantit alors l'exclusivité, sur des frontières très légèrement différentes de celles de la Gaume, et protège de la contrefaçon.

Finalement la Gaume et son identité en creux est la voie proposée comme fondement d'un accord éleveurs - environnementalistes

3.2 Construction de l'accord

Au cours de la phase suivante qui doit aboutir à la construction d'un accord (le cahier de charges), les consommateurs proposent de se nommer consom'acteurs. Ils traduisent en cela le changement du format et du contenu de la négociation du lien agriculture-environnement. (1) Le format de travail, administré et dissocié, des trois groupes « éleveurs – consommateurs – environnementalistes » va à la demande pressante des éleveurs se transformer en un travail collectif de construction d'un accord sur le projet. Symbolique, ce travail quitte les salles de réunion pour se rendre avec l'ensemble du groupe sur le terrain (une pâture à bœufs)⁴. (2) Les consommateurs vont suggérer de hiérarchiser le cahier de charges autour de l'élevage, plutôt qu'autour des prescriptions environnementalistes. Et les consommateurs, en ce y compris les naturalistes locaux, vont prendre une certaine distance par rapport à l'expertise environnementale dont ils attendent qu'elle rende également des comptes en acceptant de se situer dans un contexte local de contraintes et de ressources naturelles et humaines.

Le bien patrimonial « Boeuf des Prairies Gaumaises », support de l'intérêt général, reçoit alors un contenu à l'intérieur d'un périmètre que les opérations de complexification et de justification ont délimité sans pour autant déjà trancher sur le choix des mesures agri-environnementales qui vont faire accord. Au sein de ce périmètre, passant de la délibération à l'action, les consommateurs contribuent à faire reconnaître la légitimité des éleveurs face aux exigences des environnementalistes et inversement ils légitiment les environnementalistes en démontrant comment, au sein du groupe des consommateurs, des naturalistes sont capables de se territorialiser comme consom'acteurs. A l'abri d'une confrontation directe, ils font coexister de façon « paradoxale » ce que décrit l'exercice de délibération : complexité et indécidabilité quant au principe de légitimité. La voie du compromis est alors tracée par la notion ambiguë de patrimoine territorial. Quelque chose de la Gaume est à rendre visible, protéger et transmettre. Pour les uns ce sont des fermes d'élevage et un savoir-faire, pour les autres une biodiversité particulièrement riche, pour d'autres encore un savoir-vivre. Le territoire est le support commun de l'identité de ces acteurs, même si ceci se double du paradoxe que ce territoire est davantage rêvé qu'organisé, davantage à construire qu'à protéger. Ce qui se négociera alors à travers la construction de l'accord sur le cahier de charges est la définition de comportement et d'attitude ayant pour enjeu la prise en compte d'un intérêt territorial ou patrimonial. La négociation de l'accord sur le cahier de charge a pour double enjeu la révélation d'un intérêt commun et la formation d'engagements sur sa gestion.

3.3 Surmonter l'irréversibilité liée au verrouillage

Simultanément, alors qu'ils avaient longuement hésité, les éleveurs vont se prononcer définitivement en faveur du système bœuf castré. En effet, deux options demeuraient ouvertes. La première était d'élever des femelles, génisses ou vaches de réformes, qui passent la majorité de leur vie à valoriser le pâturage. La seconde option, la castration des jeunes mâles pour en faire des bœufs, engageait davantage dans le sens où elle créait un seuil d'entrée irréversible dans le système. Les bœufs ne peuvent redevenir taureaux. Les éleveurs vont opter pour cette seconde option, tant pour des raisons d'opportunité ; valoriser les mâles

⁴ Nous n'avons pas ici la place de développer l'importance cruciale de ce changement de format. Celui-ci constitue un point de basculement. Il fait passer le processus d'un état d'exploration dissociée et de tension entre agriculteurs et environnementalistes à un projet local qui voit converger des intérêts hétérogènes dans la perspective d'un projet commun. Le lieu, la matérialité de l'espace de la pâture a joué ici un rôle crucial dans la création du contexte qui permet l'événement de la rencontre et initie la convergence (Mélard, 2010).

mal valorisés dans le référentiel du BBB ; que pour fermer leur collectif (la castration). Cette décision entérine la rupture que les chercheurs cherchaient à créer vis-à-vis du référentiel du maigre et du tendre. En effet, cette “opération” permet de rouvrir trois points critiques du modèle ‘taurillons’ :

- La croissance intensive des bovins mâles : la castration induit une courbe de croissance différente, plus lente. Ceci permet d’éviter, chez les bœufs, les concentrés à haute valeur énergétique et protéique. Le pâturage et le foin sont la base de l’alimentation ;
- Le confinement en box d’engraissement : la castration libère les bœufs de l’activité sexuelle qui force à confiner en box les taureaux à l’engraissement. Le troupeau des vaches allaitantes est le milieu de vie des bœufs ;
- La qualité « maigre et tendre » de la viande Blanc-Bleu Belge (Stassart 2005): la viande de bœuf, par sa croissance, son alimentation et sa maturation réintroduit du goût (persillé) et de la fermeté dans la viande.

3.4 Le cahier de charges : 4 principes territorialement emboîtés

Au départ nous avions une idée simple: un produit qui prend en compte économie, environnement et développement local. Ce concept initial va, en s’appuyant sur la marge de manœuvre que crée la décision de castrer les bœufs, être traduit dans les quatre principes territorialisés qui composent le cahier des charges du Boeuf des Prairies Gaumaises (Collectif 2008).

a. A l'échelle de la production : « fonder l'élevage sur le pâturage et la croissance lente

Afin de maintenir un lien étroit entre produit et territoire et vu les caractéristiques de ce dernier, l’alimentation des animaux produits doit inclure un maximum d’herbe, fraîche ou conservée, dans ce dernier cas sous forme de foin, notamment issu de prairies inscrites au niveau des mesures agri-environnementales « prairies naturelles » et « prairies de haute valeur biologique » qui doivent représenter 0,7 ha par animal inscrit dans la dynamique. Les prairies valorisées par les animaux inscrits au cahier des charges ne devant recevoir aucune fertilisation minérale. De même, aucun vermifuge présentant un risque important pour la faune coprophage ne peut être mobilisé pour traiter ces animaux.

b. A l'échelle de la ferme : « Articuler élevage et environnement »

L’éleveur, épaulé par un conseiller agri-environnemental, s’engage, en fonction des potentialités de l’ensemble de son exploitation, à organiser l’amélioration continue de ses pratiques en faveur de l’environnement. La perspective adoptée est celle du plan d’action environnementale. Des mesures spécifiques touchent la limitation de l’usage des produits de synthèse (herbicides et antiparasitaires) et de fertilisants autres que les engrains organiques produits sur l’exploitation.

c. A l'échelle du territoire : « Gérer de façon négociée le développement de la filière entre acteurs d'un territoire identifiable »

L’identification et la délimitation précise du territoire concerné furent également, comme illustré ci-devant, un important enjeu. Dans un premier temps, d’ailleurs, le projet s’était intitulé « Bœuf de la Semois ». Ce périmètre fut rapidement abandonné au profit de l’identité Gaumaise plus légitime (voir point 3.1.). Cet ancrage territorial demeure néanmoins inachevé. Le cahier des charges propose à cette fin un double dispositif d’apprentissage : la création d’une commission d’animation de la filière intégrant des éleveurs, des consom’acteurs, des naturalistes ainsi que des membres des institutions porteuses du projet afin de faire progresser

le cahier de charges et l'ensemble de la démarche. Enfin, une commission de recours, indépendante, fut prévue afin de garantir un processus de décision démocratique dans un secteur où l'on sait que l'équité n'est pas toujours la règle.

d. A l'échelle du produit

Le principe est de valoriser une production « non poussée », de mêler saveur et fermeté: âge d'abattage supérieur à 26 mois, finition limitée à 12 semaines et 30% de concentrés, abattage local à Virton. Les animaux recherchés doivent présenter une conformation intermédiaire (U - R - O) afin d'assurer une certaine homogénéité. Cette fenêtre de conformation, plus répandue au sein de cette région, est plus apte à développer un produit présentant plus de persillé. Le cahier de charges est ouvert aux différentes races exception faite de la race holstein et des individus culards afin d'éviter le retour au référentiel du maigre et du tendre. Une maturation minimale de 12 jours devait, quant à elle, permettre de concilier au mieux tendreté et saveur. Enfin, afin d'affiner les caractéristiques du produit, un jury de dégustation composé de consom'acteurs, naturalistes et professionnels devait être constitué.

Le caractère innovant de ce cahier de charges tient donc aux points suivants : l'assemblage d'obligations de résultats (une viande de goût) avec l'obligation de moyens (mise en place de pratiques environnementales) qui sont souvent séparées dans les filières ; la démarche d'intégration des différents niveaux de la filière au moment de sa construction ; un retour à la production locale dans un contexte où les pratiques des consommateurs sont « captées » par les grands distributeurs qui proposent des produits au goût plus standardisés, répondant à des pratiques culinaires plus rapides et à un lieu unique pour tous les achats.

5. La mise en marché : 5 ans d'expérience et d'expérimentation

Les deux premiers bœufs ont été livrés en 2007, le cahier de charges bouclé en 2008 et depuis ? Six bœufs en 2008, 12 bœufs en 2009 ; 20 bœufs en 2010, 6 bœufs en 2011 et 20 castrés pour 2012. Outre les bœufs mis en marché sous la marque « Boeuf des Prairies Gaumaises », il y aurait, d'après nos informations, autant sinon plus de bœufs commercialisés individuellement par des éleveurs de la région à travers différents canaux. Ceci semble montrer que le produit a un réel potentiel.

Différents canaux de commercialisation ont été développés afin de commercialiser des produits issus d'une grande diversité de races (Charolais, Blonde d'Aquitaine, Limousine, Angus, Parthenaise croisée, Normand, BBB croisé pie rouge):

- 1) vente de colis soit directement en boucherie ou au travers différents réseaux ;
- 2) promotion - vente via les restaurateurs (haut de gamme et type brasserie).

Cuestas ASBL a joué et joue un rôle important dans la coordination des commandes et les actions de promotion/dégustation. Ceci les a amenés aux constats suivant :

« ..., la plupart des consommateurs ont été recrutés non lors des dégustations (dont le message implicite est d'informer le consommateur sur la tendreté et le goût du bœuf), mais par e-mail et articles de journaux. Cela signifie que, dans un premier temps, les consommateurs sont sensibles à la démarche (aspect proximité et environnement) plutôt qu'à la caractérisation du produit (goût, tendreté) puisqu'ils n'ont pas goûté. Cela signifie que ces consommateurs sont plutôt déçus de ce qu'ils trouvent dans le commerce, ainsi plusieurs précisent « ce sera meilleur que ce qu'on trouve dans les grandes surfaces ». Ces consommateurs attendent une viande différente (Roussel and Mormont 2008) »

De nombreuses opérations de dégustations et des conférences de presse en présence des restaurateurs ont été organisées. A ce sujet les constats suivants ont été faits : « *...les contacts lors des marchés sont parfois sympathiques, mais coûtent cher pour rapporter fort peu à court terme en matière de commercialisation. A contrario, les articles de journaux semblent intéresser par la démarche (explication du concept, valeurs défendues, etc.), ce qui devrait encourager naturalistes, développeurs locaux, etc. à tirer profit de l'impact de ce type de sensibilisation* ».

Alors que ce type d'action visait avant tout à élargir le marché de consommation, il a eu pour effet indirect de faire connaître le projet et de lui donner une réelle crédibilité qui en conséquence à vu de nouveaux éleveurs frapper à la porte du projet. Aujourd'hui les éleveurs membres de l'ASBL sont au nombre de 10 dont quatre des cinq fondateurs.

6. Bilan après 10 ans

L'évaluation à mi-parcours de Cuestas, faites par un évaluateur externe (Joie 2010), affiche un intérêt clair pour la démarche : celle-ci prend pleinement son sens dans le cadre d'un développement territorial : « *L'action filière « boeuf des prairies gaumaises » est une action emblématique forte, pour Cuestas, pour le territoire, pour l'agriculture locale, pour le lien agriculture-environnement-économie ; cette action a connu plusieurs étapes de concrétisation qui ont abouti au dépôt d'une marque officielle, couverte par un cahier des charges contraignant ; le prochain objectif consiste en la création d'une structure autonome pour laquelle une évaluation environnementale des fermes⁵ partenaires sera nécessaire ; en toute logique, cette action est menée en étroite collaboration avec la fiche « Fermes en vie »* ».

Cette appréciation est confirmée en 2012 et par le coordinateur de Cuestas. Celui-ci soulève néanmoins trois questions sur lesquelles nous allons revenir dans les derniers points du bilan que nous faisons: celle du type de filière/marché (il faut clarifier le concept), celle des compétences « filière » à mobiliser et celle du risque d'une logique de club où certains bénéficieraient d'une rente d'exclusivité construite en réalité sur un bien commun le « Boeuf des Prairies Gaumaises ».

6.1 Remarque initiale : un objet difficile à qualifier

La viande bovine reste un objet difficile à qualifier et très résistant à la différenciation : rien ne ressemble plus à un morceau de viande bovine qu'un autre morceau de viande bovine. Nous avions abordé cette question au sein de la même assemblée il y a une dizaine d'années (Mormont and Stassart 2000) et les recherches que nous avons menées depuis au niveau de la filière bovine bio l'ont confirmé (Stassart 2006; Jamar, Stassart et al. 2009). Ceci sonne comme une évidence pour des professionnels. Néanmoins, cela prend tout son sens lorsque l'ambition est de créer un modèle alternatif au référentiel du maigre et du tendre dont on connaît le haut degré d'irréversibilité. Ceci renvoie à la question de la temporalité.

6.2 La nécessité d'un travail sur le temps long

Nous avons aujourd'hui un recul d'une petite dizaine d'années. C'est beaucoup et peu si nous considérons le rythme d'enchaînement des différentes étapes de développement de la filière : impulsion initiale lors d'une visite à l'automne 2003, mise à l'épreuve publique du concept deux ans plus tard en 2005, première réalisation « concrète » - mise en marché en 2007, signature du cahier de charges en 2008, création de l'ASBL Viande Gaume

⁵ Est aussi évoquée la possibilité de proposer aux fermes partenaires de passer en agriculture biologique, auquel cas la mission du chargé de projet consisterait à préparer et accompagner cette conversion.

Environnement (VGE) - structure juridique porteuse du projet Boeuf des Prairies Gaumaises – en 2010. Ce rythme de développement montre tout d'abord que le processus de normalisation (définition d'un cahier des charges, définition de conditions agri-environnementales, définition du produit), phase cruciale qui doit articuler concrètement les objectifs et les exigences, a pris 5 ans.

De façon plus générale, si le projet a bénéficié d'un important dispositif d'encadrement dans sa phase d'émergence, celui-ci sera réduit après 2008 à Cuestas ASBL qui se concentre alors sur le développement commercial de la filière. À partir de 2013 le projet devrait être auto-portant.

Au vu de la robustesse et de la résistance au changement du référentiel du maigre et du tendre, le travail d'encadrement devrait continuer et ce d'autant plus que le défi commercial n'est qu'un des aspects du projet « Boeuf des Prairies Gaumaises ». En effet, un projet d'agriculture territoriale durable s'inscrit dans un **temps long** : la diffusion du produit se fait lentement, les changements écologiques ne sont pas immédiats, les impacts économiques non plus. Si le projet doit se donner des indicateurs d'avancement et de réussite à plus court terme, un travail de suivi de ses différentes dimensions nous semble indispensable. En effet, comme nous allons le montrer, les dispositifs mis en place, leur évolution et leur reformulation sont une des conditions de l'intégration des différentes dimensions du Boeuf des Prairies Gaumaises. Or aujourd'hui, face au retrait des structures d'encadrement, on assiste à une fragmentation du projet.

6.3 L'importance d'un dispositif évolutif

Le **dispositif** mis en place – groupes de travail, coordination du projet, cahier de charges, marque collective, ASBL - est très important pour permettre l'élaboration et l'évolution du projet qui sera reformulé plusieurs fois. Il est important que les différentes exigences soient portées par des groupes différents, que chaque groupe explore les différents objectifs et solutions possibles sans se fixer trop tôt sur des normes. Les inévitables divergences d'objectifs peuvent être réduites par une démarche flexible de la part de chacun, par la mise en commun. Cela conduit à une **démarche** progressive de reformulation du projet au fur et à mesure qu'il se précise.

Soulignons ici une originalité forte du projet qui, par la place donnée aux consommateurs et naturalistes locaux, a permis à ces derniers de jouer un rôle clef dans la construction d'un accord local entre éleveurs et environmentalistes. On retrouve d'ailleurs cette configuration dans l'organisation du Conseil d'Administration de l'ASBL où siègent, aux côtés de trois éleveurs, deux naturalistes et un consommateur (art 16 des statuts). Les **acteurs** participants au projet jouent des rôles différents aux différentes étapes du projet. Les associations intéressées aux questions d'environnement et de consommation durable ont joué un rôle important dans les premières phases du projet alors que les producteurs joueront un rôle plus important dans la définition de la filière et dans le processus de commercialisation.

6.4 La légitimité du projet : du territoire à la gouvernance territoriale ?

Nous avons montré comment ce dispositif s'appuie sur une légitimité et une prescription faible, condition essentielle au travail exploratoire. De ce point de vue, c'est bien la construction d'un territoire multicouche qui permet d'organiser autour d'un concept initial un projet convergent entre acteurs hétérogènes. Ce territoire pertinent est variable selon que l'on envisage les enjeux écologiques, les enjeux économiques ou les filières de commercialisation. Le territoire choisi doit avant tout faire sens par rapport aux activités, il doit être « *consistant* » c'est-à-dire s'appuyer sur des réalités qui dépassent le projet lui-même. Le

territoire du projet, qui va lui donner une identité et une image de marque, doit relier les territoires des différents acteurs.

Ceci nous amène à la première difficulté constatée : la gouvernance du projet ne parviendra jamais à dépasser ce stade de légitimité faible. Les dispositifs juridiques, marque collective et ASBL, sont des ressources juridico-administratives qu'il faut animer. Or, aujourd'hui, nous ne voyons pas qui est le porteur de ce projet, qui lui donnerait la légitimité forte dont il a besoin au-delà de l'image et d'un intérêt certain porté par l'ensemble des acteurs. Cette faiblesse de la légitimité du projet laisse alors la porte ouverte à l'expression d'intérêts plus corporatistes qui s'est manifestée dans nos entretiens sous forme de discours qui tentent à disqualifier « l'autre » considéré comme (« non professionnel », « sympathique, mais pas engagé », ...). Ceci renvoie, en réalité, à une problématique plus large qui est celle de la mise en place, au-delà des bonnes intentions des acteurs locaux, d'une vraie gouvernance territoriale. Ceci se manifeste notamment dans la rédaction de l'objet social de l'ASBL VGE qui réduit la richesse du projet à un objet commun de développement durable. Ainsi, l'ambition d'articuler biodiversité et produit de qualité n'y est plus mentionnée (2010).⁶ Nous n'avons pas la place de traiter de ce problème ici, mais il y a lieu de penser que la mise en place du Parc Naturelle de Gaume pourrait constituer une opportunité pour une future gouvernance territoriale.

Résistance à la qualification, temporalité longue et légitimité faible sont autant d'éléments « contextuels » qui affaiblissent le Boeuf des Prairies Gaumaises. La non-prise en compte de ces conditions rend difficile le développement d'une organisation à la fois apprenante et porteuse du projet. Voyons comment cela se traduit dans la dynamique interne du projet.

6.5 Une organisation apprenante ? Qualité fragmentée et pression du référentiel conventionnel

Le cahier de charges de 2008 avait explicitement repris trois questions : la qualification du produit, l'équité au sein de la filière et le contrôle.

Qualification

On le sait la question de la stabilisation d'une définition de la qualité (qui peut être saisonnière et diversifiée (races)) est un enjeu fort dans les filières « viande bovine ». L'hétérogénéité en viande bovine est problématique: elle est liée à la diversité des pratiques d'élevages et de finition et est multipliée par la diversité des races. Ce travail de qualification ne peut porter ses fruits que si la filière peut trouver et mobiliser des compétences en matière de transformation, d'identification de marché et de consommation. Dimensions qu'il y a lieu d'articuler et de stabiliser patiemment. Au niveau du « Boeuf des Prairies Gaumaises », ces compétences existent, du moins en partie, au niveau local. Mais la question demeure, comment les mobiliser : l'ancien responsable du secteur boucherie de chez Cactus a montré ses compétences en matière d'évaluation des bêtes finies et de découpe, un traiteur de Virton semble maîtriser les recettes à l'ancienne qui permettraient de redévelopper une culture gastronomique des bas morceaux. Enfin différents types de marché ont été identifiés :

- le marché 'local' de proximité (boucher et brasserie) ;
- le marché 'urbain' « bio-environnement » (Bruxelles) ;

⁶ Article 3 : L'association a pour but la valorisation et la promotion des productions de l'agriculture du territoire en poursuivant simultanément des objectifs économiques, sociaux et environnementaux, l'association peut s'entourer d'experts afin de bénéficier de leurs connaissances et de leur savoir-faire sur un ou plusieurs aspects de la valorisation des productions de l'agriculture durable. L'association peut exercer toute activité susceptible de favoriser directement ou indirectement son objet social.

- le marché 'restaurant'.

En réalité, ces éléments demeurent isolés les uns des autres avec trop peu d'échanges et de progression qui devraient être basés sur les retours du terrain. De ce fait, il manque une stratégie claire qui puisse articuler de façon cohérente ces différents publics/marchés. La complexité de la communication face à ces trois types de marchés se voit encore accrue par celle de la saisonnalité du produit en phase avec les disponibilités en herbe. Toute cette hétérogénéité qui s'oppose au développement d'une logique de réputation du produit basé sur un marketing continu, mais qui pourrait être surmontée par une meilleure concertation et planification au sein de la filière et non pas nécessairement, comme le soulignent certains acteurs, par la production de génisse en lieu et place du bœuf.

Les seuls acteurs qui ont un retour à la fois des consommateurs et des éleveurs et qui, sur cette base, peuvent capitaliser et faire progresser la qualification de la filière tout en assurant la coordination sont le boucher. Hors, ceux-ci, de par leur formation et leur expérience, sont avant tout des portes-parole du maigre et du tendre pour lesquels le Boeuf des Prairies Gaumaises est avant tout une opportunité de diversification et non un projet d'alternative au référentiel du maigre et du tendre : ils expriment des doutes légitimes sur une viande trop rouge ou sur la finition d'animaux trop longtemps restés en prairie. Ces doutes, légitimes de leur point de vue professionnel, n'en font ni de bons porte-parole du Boeuf des Prairies Gaumaises ni un lieu potentiel d'apprentissage. Ainsi, un boucher affirmera d'entrée de jeu que Cuestas « s'est trompé de guerre » préférant la génisse au bœuf castré. Enfin ces portes-parole du maigre et du tendre créent une rupture avec les groupes de consommateurs urbains, en contact direct avec des éleveurs, et pour lesquels le Boeuf des Prairies Gaumaises est le reflet d'une agriculture étroitement articulée avec la préservation de l'environnement.

Commission d'animation et de contrôle

Cette première fracture est doublée d'un relâchement dans le suivi agri-environnemental de la filière : si les éleveurs peuvent de façon individuelle mettre en œuvre des mesures agri-environnementales, l'intension d'en faire un objet commun de progression dans la filière reste aujourd'hui lettre morte. Ceci malgré les compétences reconnues du conseiller agri-environnemental dans la région. L'activation de la commission d'animation prévue dans le cahier de charges aurait pu répondre à cette préoccupation de progression, mais celle-ci n'a jamais été opérationnelle probablement parce qu'elle n'était à court terme pas une priorité. Dans ce contexte les projets de certification qui constituent une des manières de coordonner et d'apprendre sur la filière sont jusqu'à présent restés théoriques. Pourtant l'ASBL cuestas semble être acquise à l'idée d'une certification collective et participative qui serait très cohérente avec le concept, mais qui, dans le contexte actuel, risque de n'être qu'une approche administrative visant une économie d'échelle au niveau du contrôle.

Hétérogénéité des projets

L'hétérogénéité des projets et des valeurs portés par les éleveurs impliqués dans la dynamique a également son lot de conséquences. En effet, le noyau des 5 éleveurs porteurs du projet initial se voulait représentatif d'une certaine diversité rencontrée sur le terrain : gestionnaire de réserve, pluriactif, éleveur bio et conventionnel,... Ce noyau c'est ensuite élargi pour atteindre 10 éleveurs suite à la création de l'ASBL VGE, le noyau d'éleveurs fournissant la filière n'ayant, quant à lui, pas évolué, voir c'est même réduit suite à une non-réponse du projet par rapport aux attentes de certains :

- Problème de confiance entre les maillons de la filière (choix des animaux à castrer « *animaux conformés pas les fonds de tiroir* », émergence d'une marque parallèle : le

message se brouille) ;

- Valorisation, vu la bonne tenue du prix de la viande bovine, de certains animaux initialement inscrits dans la filière vers des filières parallèles plus rentables.

Face à la fragmentation de la qualité et à cette hétérogénéité il est alors logique que les éleveurs adoptent une stratégie défensive, de repli. Cette dernière faisant suite à une stratégie que nous qualifions de « club », durant laquelle les éleveurs initiaux, ayant pris le risque de se lancer, mais ayant simultanément bénéficié d'un important encadrement initial et de l'appui organisationnel de Cuestas, avaient préféré garder le privilège de leur rente de situation plutôt que d'ouvrir la filière à de nouveaux éleveurs.

6.6 En conséquence une organisation qui n'a pas encore trouvé son équilibre

L'évolution de l'effectif des animaux castrés et vendus montre un fléchissement en 2011-2012 de 20 à 6 bœufs, soulignant, par là même, la fragilité de l'organisation. En effet, une partie de cette chute est à relier au départ, 2 ans plus tôt vu l'inertie liée au délai s'écoulant entre la castration et la vente de ce type d'animaux, des personnes ayant encadré la dynamique dans sa première phase et à la crainte qui s'en est suivie, chez les éleveurs, de ne pouvoir valoriser leurs produits. Car c'est bien l'ASBL CUESTAS a prend en charge la promotion du produit en jouant l'intermédiaire entre les bouchers et les consommateurs (conférence de presse annuelle lorsque ce produit saisonnier est disponible – conférence jugée comme nécessaire, promotion auprès des restaurateurs – très réceptifs par rapport à la dynamique, véritables ambassadeurs du produit, mais dont la clientèle est parfois surprise par le type de bas morceaux valorisés). C'est aussi l'ASBL qui assure le suivi des flux (étiquettes), l'amélioration du conditionnement (de portions de 2 kilos emballées à des portions prêtes à consommer, en barquette) Rôle qu'elle ne pourra plus tenir une fois le projet LEADER+ terminé, il y a donc une nécessité, de la part de la commission d'animation qui s'est concrétisée sous la forme de L'ASBL «VGE - Viande Gaume Environnement», de prendre sa destinée en main. Dans ce cadre une étude est en cours afin de définir les volumes et prélèvements qu'il serait nécessaire de réaliser afin de pouvoir engager une personne, à temps partiel, en vue d'assurer, entre autres, un tel suivi.

Conclusions

Les difficultés rencontrées ne remettent pas en cause l'intérêt de la dynamique reconnue tant par les restaurateurs que par les éleveurs ; 20 bœufs seraient prévus pour 2012 ; mais ces derniers soulignent la nécessité d'une orchestration de manière à mieux cerner la demande et les besoins de manière à pouvoir les anticiper. C'est la demande qui doit tirer la dynamique. En effet du point de vue des éleveurs, même de ceux habitués à produire des taurillons, le bœuf est une production qui est rentable si les surfaces sont disponibles : « Argent facile à gagner avec peu d'achats, mais il faut du temps ! », « Serait super pour la filière bio à condition de soigner la qualité des fourrages récoltés ». Mais la grande surface n'en veut pas...

Afin de soutenir la dynamique, il y a également lieu d'y rétablir de la confiance et de rejeter les comportements opportunistes. Garantir la qualité et la fourniture des animaux inscrits, garantir l'articulation avec la dimension environnementale pour les consom'acteurs,... Pour ce faire l'ASBL VGE doit prendre ses responsabilités et adopter un système de certification accepté par les différents acteurs, tel un système de garantie participative qui inclurait des producteurs, des consom'acteurs, des environnementalistes et des experts extérieurs voir, si le besoin s'en fait sentir, être à même de mobiliser une commission de recours.

Références

Annexe du Moniteur belge (2010), 4, Belgique.

Aertsens, J. (2007). "Characteristics of the Belgium organic beef sector." How can organic farming contribute to sustainable production and consumption patterns: 15-21.

Andriat, F. (2000 (1995)). Gaume ("Au bout du monde"). Bruxelles, MEMOR, TransparencyS.

Boltanski and L. Thévenot (1991). De la justification. Les économies de la grandeur. Paris, Gallimard.

Collectif (2008). Cahier de charges "Boeuf des Prairies Gaumaises" Tintigny: 25p.

Hatchuel, A. (2000). Research, Intervention and the production of knowledge. Cow Up a Tree : Knowing and Learning for change in Agriculture. M. Cerf, D. Gibbon, B. Hubertet al. Paris, Coll. Science Update, Inra Edition: 55-68.

Hatchuel, A., P. Le Masson, et al. (2002). "De la gestion des connaissances aux organisations orientées conception ." Revue Internationale des Sciences Sociales de l'UNESCO(171): 29-42.

Hubert, B. (2002). "Le traitement du long terme et de la prospective dans les zones ateliers (suite) Les rapports entre chercheurs et acteurs." Natures, Sciences et Sociétés 10(4): 51-62.

Jamar, D., P. M. Stassart, et al. (2009). La production de viande bovine en agriculture biologique, au croisement des attentes des producteurs, des distributeurs et des consommateurs, en harmonie avec le cahier des charges. Libramont: 139.

Joie, T. (2002). Cuestas "croisée de chemins partage de savoirs rencontre de cultures" Plan de Développement Stratégique. Tintigny, Bellefontaine, Cuestas ASBL: 125.

Joie, T. (2010). Rapport de l'audit du projet "Féconde nature". Neufchateau.

Lascoumes, P. and J. P. Le Bourhis (1998). "Le bien commun comme construit territorial." Politix(42): 37-66.

Laufer, R. (2001). Les institutions du managment: légitimité, organisation et nouvelles rhétorique. Les nouvelles fondations des sciences de gestion. A. David, Hatchuel, A., Laufer, R. Paris, Vuibert/Fnac: 45-81.

Mormont, M. and P. Stassart (2000). La construction sociale de la qualité: le cas de la viande bovine. Cinquième Carrefour des Productions Animales : "Quels Systèmes de Production Animales pour le 21 ème Siècle?", Gembloux.

Roussel, L. and M. Mormont (2008). Boeuf des Prairies Gaumaises : exemples de développement d'une agriculture territorialisée. Limon, Cellule d'Animation du Réseau wallon Leader+ 37.

Stassart, P. (2005). "Construction d'un marché alternatif de viande bovine fermière." Economie Rurale(286-287): 28-43.

Stassart, P. and D. Jamar (2008). "Steak up to the horns ! The conventionalization of organic stock farming: knowledge lock-in in the agrifood chain." GeoJournal 73(1): 31-44.

Stassart, P. and M. Lecomte. (2006, septembre). "Délibération consommateurs Projet "Boeuf" de la "Semois", nous ne désirons pas dire aux éleveurs ce qu'ils doivent faire mais nous souhaitons qu'ils écoutent ce que nous avons appris (18 p.)".

Stassart, P., M. and D. Jamar (2009). "Agriculture Biologique et Verrouillage des Système de connaissances. Conventionalisation des Filières Agroalimentaires Bio." Innovation Agronomique(4): 313-328.

Stassart, P., M., M. Mormont, et al. (2008). "Recherche Intervention pour la Transition vers le Développement Durable." Economie Rurale(306): 8-22.

Stassart, P. M., M./Jamar, D./Stilmant, D. (2006). How can organic farming contribute to the sustainable production and consumption patterns? : final report. Brussels, Belgian Science Policy 183.

Stassart, P. M., V. Mathieu, et al. (2011). "Reflexive audiovisual methodology: The emergence of a minority practices among pluriactive stock farmers in the special section subjectivizing the objective: participation, sustainability and agroecological research (Bell, Stassart)." Journal of Rural Studies 27(4): 403-413.